

La déontologie de l'avocat

Jean-Jacques Taisne (Daloz, 8^e éd., 2013, 190p., 11,90€)

On aura plaisir à citer désormais cet opuscle en présentant une bibliographie aux élèves-avocats. Cette publication leur est visiblement destinée comme l'annonce l'auteur dans son avant-propos.

Jean-Jacques TAISNE est professeur agrégé des Facultés de droit et avocat honoraire. Il a été aussi bâtonnier du Barreau de Cambrai. C'est dire qu'il est juriste de haut niveau mais aussi parfait connaisseur de la déontologie et de l'organisation professionnelle.

Aucune référence de jurisprudence n'est formellement citée, mais il s'agit d'un parti pris pour l'élaboration d'une publication en forme de digest. A vrai dire l'on préférera ce choix à celui effectué par les successeurs de Raymond MARTIN (Edition Litec 2013, commentée sur ce site, sur cette page) qui citent les références de la jurisprudence antérieure, mais font l'impasse sur les décisions nouvelles, bien que celles-ci soient en nombre si l'on consulte les banques de données.

En définitive un opuscle de cette nature est incontournable pour l'élève-avocat et l'avocat en exercice. Il ne saurait s'en contenter, mais il n'est pas interdit, sur tel point particulier, de consulter l'irremplaçable traité d'ADER et DAMIEN, les grandes revues juridiques, les banques de données.... et les sites voués à la déontologie de l'avocat comme à sa responsabilité et à son organisation professionnelle.